



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 3623

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les lourdeurs administratives qui pèsent sur les entreprises françaises. L'enjeu économique est considérable puisque le seul coût des formalités administratives pesant sur les entreprises est dans les pays de l'OCDE compris entre 3 % et 6 % du PIB. Ce qui conduit à une évaluation de plus de 300 milliards de francs en France. Ce gaspillage considérable pourrait être diminué de 15 % comme cela a été fait aux Etats-Unis, où ont été mises en place, depuis 1980, de nombreuses mesures cohérentes 15 % ce serait en France une économie d'une quarantaine de milliards annuels pour les entreprises. Chaque année, des milliers d'entreprises, victimes de l'étouffement administratif, déposent leur bilan. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour réformer certaines formalités administratives et agir en amont sur tous les facteurs de la complication juridique, fiscale, sociale, pénale et administrative.

Texte de la réponse

Afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et d'alléger le coût des formalités administratives, le Gouvernement a placé la simplification de ces formalités administratives au coeur de ses préoccupations. Lors du Conseil des ministres du 3 décembre 1997, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat a présenté une communication sur la simplification administrative en faveur des PME. Les principales mesures décidées s'inscrivent dans cette démarche pour : permettre la création d'une PME dans un délai très bref ; simplifier le bulletin de paie pour les très petites entreprises ; simplifier les échéances de plusieurs déclarations, tant sociales que fiscales et éviter plusieurs transcriptions des mêmes informations ; coordonner les exigences des différents services administratifs et faire en sorte qu'ils se transmettent les informations détenues ; supprimer ou réduire les contraintes administratives qui freinent le développement de nouvelles activités. La mise en place de la déclaration unique d'embauche - qui permet de regrouper jusqu'à une dizaine de formalités - et de la déclaration unique de cotisations sociales, en voie de réalisation, vont dans le sens des préoccupations exprimées. En outre, le projet de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier soumis à l'examen du Parlement contient plusieurs mesures allant dans le sens de l'allègement des formalités administratives. Il est notamment proposé : achever l'harmonisation de l'assiette des contributions dues par les employeurs au titre de la formation professionnelle continue, ce qui simplifiera les obligations déclaratives des entreprises ; supprimer l'autorisation préalable en matière de télétransmission de factures ; unifier les dates de dépôt des principales déclarations professionnelles ; simplifier les dispositions relatives aux régimes d'imposition. Par ailleurs, les administrations financières ont développé la possibilité de recourir à de nouveaux modes de paiement comme la carte bancaire. Elles ont été invitées à poursuivre leurs efforts pour améliorer en permanence la lisibilité des formulaires, en sollicitant, lorsque c'est possible, l'avis de comités d'usagers et développer la télétransmission des déclarations. Pour sa part, la Chancellerie réfléchit à l'adaptation des règles de constitution et de fonctionnement de la société à responsabilité limitée et de la société anonyme. Ces actions traduisent le caractère prioritaire qu'accordent le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et l'ensemble du Gouvernement à l'amélioration des relations entre l'administration et les

entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3623

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3130

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2069